



Webinaire gratuit consacré à

LE SENS DU TRAVAIL DU MJPM ET LES LIMITES DU MANDAT DE PROTECTION

5 avril 2022 de 11 h à 12 h 30

Dans le cadre de son cycle de webinaires pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs, **la Mutuelle Générale des Affaires Sociales organise une 6^e conférence** qui examinera la question de la posture professionnelle des MJPM et les limites de l'accompagnement des personnes protégées.

L'intervenant

Christophe Mieusement, psychologue clinicien et formateur

Auteur de l'ouvrage « *Mandataire judiciaire à la protection des majeurs : protéger l'autre, se préserver soi* », Christophe Mieusement abordera la question de la relation unique du MJPM avec la personne protégée. Il expliquera comment renforcer son positionnement professionnel et se préserver face au risque d'épuisement et de culpabilisation.

Son intervention sera suivie d'un temps d'échange avec les participants.

Ce webinaire est réservé aux MJPM.
[Pour s'y inscrire, cliquez ici.](#)

Le Mandat de Protection et ses limites

Le travail du MJPM demande une approche globale de la situation de la personne protégée et intègre des dimensions juridiques, relationnelles et psychologiques. Si le MJPM est le garant du Mandat de Protection — et donc doit entretenir des relations régulières avec le protégé —, il n'est pas pour autant un proche de substitution.

Pourtant, dans le quotidien de la relation, certaines situations vécues par le majeur protégé poussent le MJPM à sortir de sa réserve professionnelle. Il intervient alors au-delà de son mandat purement juridique, conduit par son sens moral, son éthique et sa bienveillance.

Or sortir du cadre des limites du mandat a des conséquences pour le MJPM, n'étant pas toujours armé pour y faire face : épuisement, répercussions psychologiques, culpabilisation...



La Mutuelle Générale des Affaires Sociales propose des solutions en complémentaire santé et prévoyance spécifiques aux attentes et besoins des personnes sous mesure de protection juridique et de leur tuteur ou curateur.



MGAS votre partenaire professionnel

La MGAS vous propose des solutions en complémentaire santé adaptées aux besoins des personnes sous mesure de protection juridique, ainsi qu'à leurs mandataires, grâce à sa proximité et sa qualité de gestion. La MGAS est l'interlocuteur privilégié des MJPM en matière d'assurance santé et de prévoyance.

mgas.fr

La MGAS et ses partenaires mettent à votre disposition son « Extranet MJPM », réservé uniquement à des utilisateurs MJPM indépendants, préposés d'établissements ou salariés du service tutélaire d'une association. Cet extranet vous permet de contractualiser en ligne (adhésion, résiliation) au moyen d'une signature électronique à valeur légale, et d'avoir accès à des services (votre portefeuille en ligne, l'historisation de toutes les opérations au format PDF, la demande de réédition de cartes de tiers-payant, le téléchargement de documents d'information ou contractuels, les coordonnées de vos interlocuteurs, etc.).

La page d'accueil met à votre disposition des informations ciblées qui concernent votre secteur et votre actualité (CSS, déconfinement des MJPM, déduction des frais de tutelle ou de curatelle pour le calcul de l'impôt sur le revenu, etc.).

mjpm.mutuelle-europe.com

Contacts presse

Justine Racinet, Chargée de communication MGAS

Tél.: 01 44 10 55 68 | justine.racinet@mgas.fr

Denis Paturle, Responsable développement auprès des MJPM - MGAS

Tél.: 01 44 10 55 70 | denis.paturle@mgas.fr

96 avenue de Suffren, 75730 Paris Cedex 15

mgas.fr

